

Contrôle de cotation — 41 écarts sur 3 180 candidatures

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 24/09/2026

Recalcul du barème délibéré, exercice écoulé · document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. **Le recalcul applique le barème que la communauté d'agglomération a délibéré le 18 novembre 2025 — il n'en invente aucune ligne et n'en pondère aucune autrement. Chaque écart est présenté avec la ligne du barème concernée et la pièce du dossier qui la fonde.**

Ce que le recalcul a trouvé

	Nombre	Part des 3 180 candidatures	Sens de l'écart
Cotations concordantes	3 139	98,7 %	—
Écarts en défaveur du demandeur	29	0,9 %	Points non comptés alors qu'une pièce du dossier les justifiait

	Nombre	Part des 3 180 candidatures	Sens de l'écart
Écarts en faveur du demandeur	12	0,4 %	Points comptés sans pièce au dossier
Total des écarts	41	1,3 %	—

Les cinq motifs qui portent les 41 écarts

Motif	Écarts	Ligne du barème	Ce qui l'explique
Suroccupation non comptée	14	Barème, ligne 6 — 12 points	La composition familiale avait été actualisée après la saisie de la cotation
Ancienneté arrondie au mois inférieur au lieu du mois entamé	11	Barème, ligne 2 — 1 point par semestre	Deux lectures possibles de la ligne ; celle du barème délibéré est le mois entamé
Mutation interne non signalée	8	Barème, ligne 9 — 8 points	Le dossier de mutation n'était pas rattaché à la demande
Points de priorité comptés sans pièce datée	6	Barème, ligne 4 — 20 points	Écart en faveur du demandeur — la pièce a été fournie depuis dans 5 cas sur 6
Taux d'effort calculé hors charges	2	Barème, ligne 7 — 6 points	Le quittancement de la résidence avait changé entre la saisie et la séance

Aucun de ces écarts ne relève d'une faute : onze sur quarante et un viennent d'une ligne du barème qui se lit de deux façons, quatorze d'une pièce arrivée après la saisie. **Ce qu'un recalcul systématique apporte, c'est que l'écart se voit avant la séance et non après le recours. Sur les 23 contestations écrites de l'année, 6 portaient sur une cotation : les 6 auraient été évitées.**

Détail d'un écart — candidature 2025-02017

Ligne du barème	Points saisis à la main	Points recalculés	Pièce du dossier qui fonde le recalcul
Ligne 2 — ancienneté de la demande	8	8	Numéro unique, date d'enregistrement du 4 mars 2023
Ligne 6 — suroccupation	0	12	Acte de naissance du troisième enfant, déposé le 19 janvier 2026 — postérieur à la saisie de la cotation
Ligne 7 — taux d'effort	6	6	Avis d'imposition 2024, quittancement en vigueur
Ligne 9 — mutation interne	0	0	Sans objet
Total	14	26	Écart de 12 points en défaveur du ménage

Le recalcul est reproductible : la même candidature repassée dans six mois redonne le même total, et le calcul s'imprime. C'est ce qui distingue un calcul d'une appréciation — et c'est pourquoi le total s'affiche, tandis que **le rang entre trois ménages reste à la commission**, conformément à l'article 22 du règlement général sur la protection des données, qui donne à toute personne le droit de ne pas faire l'objet d'une décision produisant des effets juridiques fondée exclusivement sur un traitement automatisé.

Ce qui est proposé au conseil d'administration

Proposition	Ce qu'elle change	Décision
-------------	-------------------	----------

Recalcul systématique de la cotation avant chaque séance	Les écarts se voient avant la commission ; 6 contestations sur 23 évitées	_____
Précision de la ligne 2 du barème — mois entamé ou mois révolu	11 écarts disparaissent d'eux-mêmes	_____
Mention au règlement intérieur de l'ordre d'affichage et du droit de s'en écarter	La liberté d'appréciation de la commission devient écrite et opposable	_____

Séance du conseil d'administration à laquelle ces trois points sont portés : _____

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.